



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE HOUEZEC Romy, LORIC Emilie.

Absents Excusés: DENIS David (Pouvoir à CAMPS Tristan), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE FICHER Yoann (Pouvoir à LORIC Franck), MOISDON Gabin (Pouvoir à TALMONT David).

Le Conseil Municipal a désigné LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 9 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

**Cession du lot n°01 de la Résidence de la Sapinière
(annulation et proposition d'un nouvel acquéreur)**

(Délibération 2021_03_16_03)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis des services des Domaines en date du 18 décembre 2019 ;
Vu le budget annexe du lotissement communal « Résidence de la Sapinière » ;
Vu la délibération du Conseil municipal 2016_09_16_04 en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération 2017_10_13_08 du Conseil municipal du 13 octobre 2017 approuvant la création du lotissement communal « Résidence de la Sapinière » ;
Vu la délibération 2019_02_08_06 du Conseil municipal du 08 février 2019 relative au prix de vente des lots de la « Résidence de la Sapinière » et au dépôt des pièces ;
Vu la délibération 2019_11_08_06a du Conseil Municipal du 08 novembre 2019 relative à la cession de lots du lotissement de la résidence de la Sapinière ;
Vu la délibération 2020_02_21_09 du Conseil Municipal du 21 février 2020 relative à la cession de lots du lotissement de la résidence de la Sapinière

Vu délibération 2020_10_02_02 du Conseil municipal du 2 octobre 2020, relative à la cession du lot n°1 de la résidence de la Sapinière à Mme JAFFRÉ Laurence,
Considérant que le futur acquéreur du lot n°01 s'est désisté ;

Dans le cadre de la commercialisation des lots de la résidence de la Sapinière, M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, informe que, par délibération du 2 octobre 2020, les membres du conseil municipal avaient approuvé la cession du lot n°01 de la résidence de la Sapinière au prix de vente fixé à 36,00 € TTC le m², TVA sur la marge incluse, auprès de Mme JAFFRÉ Laurence.

| Numéro de lot | Superficie | Acquéreur(s) |
|---------------|--------------------|---------------------|
| 01 | 446 m ² | Mme JAFFRÉ Laurence |

Le futur acquéreur s'étant désisté, M. Gérard STAEL, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation de la vente dudit terrain à Mme JAFFRE Laurence et sur la cession de celui-ci à M. IMMERY Rodolphe au prix de 36,00€ TTC/m², TVA sur marge incluse.

| Numéro de lot | Superficie | Acquéreur(s) |
|---------------|--------------------|--------------------|
| 01 | 446 m ² | M. IMMERY Rodolphe |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,

- **Annule la cession du lot n°01 de la résidence de la Sapinière au prix de vente à 36,00 € TTC le m², TVA sur la marge incluse, auprès de Mme JAFFRE Laurence,**
- **Approuve la cession du lot n°01 de la résidence de la Sapinière au prix de vente à 36,00 € TTC le m², TVA sur la marge incluse, auprès de M. IMMERY Rodolphe,**
- **Dit que tout frais afférent à la mutation de chaque lot (acte notarié...) est à la charge de chaque acquéreur,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente du lot et toute pièce en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

